



La Coopérative « Les Chantiers de Demain » s'engage dans « L'accord de Rouen pour le Climat »

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

La Coopérative « Les Chantiers de Demain » est une coopérative de bâtisseurs innovants. Elle réunit des artisans des différents corps de métiers du bâtiment ayant la même motivation pour créer son propre emploi. Elle propose des solutions et accompagne des projets d'Eco Réhabilitation et de la Performance Energétique, notamment en tant que « « Rénovateur BBC » pour la Région Normandie.

Le siège de la coopérative se trouve dans le Département de la Manche et quelques artisans adhérents sont installés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. La coopérative répond aux demandes de projets de construction, la rénovation, la performance énergétique et l'aménagement paysager. Les adhérents bénéficient d'un accompagnement permanent, notamment sur les aspects administratifs et de fiscalité.

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,

Considérant les motivations et les actions qu'elle a déjà mises en place, la Coopérative « Les Chantiers de Demain » s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Lionel DUJARDIN, représentant légal de la coopérative « Les Chantiers de Demain », domiciliée au 16 Zone Artisanale 50750 CANISY, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP 21 par :

- 1) Travailler sur la performance énergétique en réseau afin de pouvoir répondre à des demandes de projets de rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation). Afin de valoriser le savoir-faire de la coopérative, nous avons intégrés à un réseau d'acteurs favorisant la performance énergétique ;
 - 2) Informer le particulier sur la plus-value apportée par l'audit « énergétique et scénarios »
Produire des devis conformes aux règles d'attribution des aides et en accord avec la fiche compatibilité BBC et l'audit ;
 - 3) Viser l'efficacité Energétique avec notamment la mise en œuvre des matériaux biosourcés, notamment pour le bâti ancien, et soigner l'étanchéité à l'air systématiquement par la pose des membranes adaptés aux matériaux ;
 - 4) Faire intervenir des artisans adhérents au plus proche du chantier afin de limiter les déplacements ;
 - 5) Coordonner des opérations complètes de rénovation BBC en tant que « Rénovateur BBC » de la Région Normandie. Le particulier bénéficie des conseils personnalisés et d'un accompagnement tout au long de son projet.
 - 6) Assurer la coordination globale du chantier de rénovation BBC, de son démarrage à la réception ; accompagner et informer le particulier si des imprévus surviennent lors du chantier ;
 - 7) Orienter les particuliers vers les structures d'accompagnement du territoire, dont les conseillers du réseau FAIRE, notamment pour mobiliser les aides financières ;
 - 8) Collaborer avec l'Espace Info Energie de la Métropole Rouen Normandie sur l'ensemble des projets de rénovation sur le territoire, et, le cas échéant, avec les opérateurs partenaires de la Métropole ;
 - 9) Faire réaliser des tests d'infiltrométrie et du contrôle du système de renouvellement d'air à la fin des chantiers Rénovation BBC.
 - 10) Communiquer sur les opérations avec l'Espace Info Energie de la Métropole afin de mobiliser d'autres projets de rénovation performantes.
- J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement (*cocher la case*).

Fait à CANISY, le 19/11/2018

Signature

Les Chantiers de Demain

73, Zone Artisanale

50750 CANISY

Tél. 02 33 77 01 29

SIRET 801 977 356 00014 - APE 4120 B